

Les absences sont signalées par les professeurs de ces enseignements et séminaires et par les encadrants de ces visites et stages. Des contrôles et sondages inopinés de présence des étudiants peuvent être organisés par l'administration de L'ENSIASD chaque fois qu'il est jugé nécessaire.

L'École ENSIASD se réserve le droit de publier les photographies ou vidéos de ses étudiants prises dans le cadre des cérémonies officielles, conférences, compétitions, stages, ou tout autre événement institutionnel.

